

Codes cultures valorisés en **SIE-surfaces d'intérêt écologique** pour la **campagne 2018**

Nature de la surface	Codes cultures	Equivalence SIE
Bordure de champ SIE		
Bordure de champ	BOR	1000 ml = 0,9 ha SIE
Bande tampon SIE		
Bande tampon	BTA	1000 ml = 0,9 ha SIE
Bande admissible le long d'une forêt, sans production SIE		
Bandes admissible le long d'une forêt, sans production	BFS	1000 ml = 0,9 ha SIE
Bande admissible le long d'une forêt, avec production SIE		
Bandes admissible le long d'une forêt, avec production	BFP	1000 ml = 0,18 ha SIE
Surface boisée SIE		
Surface boisée sur une ancienne terre agricole	SBO	1 ha = 1 ha SIE
Jachère SIE		
Jachère de 5 ans ou moins	J5M	1 ha = 1 ha SIE
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme SIE	J6S	1 ha = 1 ha SIE
Jachère de plantes mellifères SIE		
Jachère de 5 ans ou moins	J5M+précision «001-Mellifère»	1 ha = 1,5 ha SIE
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme SIE	J6S+précision «001-Mellifère»	1 ha = 1,5 ha SIE
Miscanthus SIE		
Miscanthus (genre gigantes)	MCT+précision «001-Giganteus»	1 ha = 0,7 ha SIE
Taillis à courte rotation SIE		
Taillis à courte rotation	TCR	1 ha = 0,5 ha SIE
Sous semis d'herbe ou de légumineuse SIE		
Sous semis d'herbe ou de légumineuse (via la liste des cultures dérobées)	DSH	1 ha = 0,3 ha SIE
Fixatrices d'azote SIE		
Arachide	ARA	1 ha = 1 ha SIE
Cornille	CRN	1 ha = 1 ha SIE
Dolique	DOL	1 ha = 1 ha SIE
Fenugrec	FNU	1 ha = 1 ha SIE
Fève [nouveau 2018]	FEV	1 ha = 1 ha SIE
Gesse	GES	1 ha = 1 ha SIE
Haricot/flageolet	HAR	1 ha = 1 ha SIE
Lentille cultivée (non fourragère)	LEC	1 ha = 1 ha SIE
Lentille fourragère	LEF	1 ha = 1 ha SIE
Petits pois	PPO	1 ha = 1 ha SIE
Pois chiche	PCH	1 ha = 1 ha SIE
Autre protéagineux d'un autre genre	PAG	1 ha = 1 ha SIE
Soja	SOJ	1 ha = 1 ha SIE
Féverole	FVL	1 ha = 1 ha SIE
Féverole fourragère implantée pour la récolte 2016	FF6	1 ha = 1 ha SIE
Féverole fourragère implantée pour la récolte 2017	FF7	1 ha = 1 ha SIE
Féverole fourragère implantée pour la récolte 2018	FF8	1 ha = 1 ha SIE
Autre féverole fourragère	FFO	1 ha = 1 ha SIE
Jarosse déshydratée	JOD	1 ha = 1 ha SIE
Jarosse implantée pour la récolte 2016	JO6	1 ha = 1 ha SIE
Jarosse implantée pour la récolte 2017	JO7	1 ha = 1 ha SIE
Jarosse implantée pour la récolte 2018	JO8	1 ha = 1 ha SIE
Autre jarosse	JOS	1 ha = 1 ha SIE

Lotier implanté pour la récolte 2017	LO7	1 ha =1 ha SIE
Lotier implanté pour la récolte 2018	LO8	1 ha =1 ha SIE
Autre lotier	LOT	1 ha =1 ha SIE
Lupin doux d'hiver	LDH	1 ha =1 ha SIE
Lupin fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2016	LH6	1 ha =1 ha SIE
Lupin fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2017	LH7	1 ha =1 ha SIE
Lupin fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2018	LH8	1 ha =1 ha SIE
Autre lupin fourrager d'hiver	LFH	1 ha =1 ha SIE
Lupin doux de printemps	LDP	1 ha =1 ha SIE
Lupin fourrager de printemps implanté pour la récolte 2016	LP6	1 ha =1 ha SIE
Lupin fourrager de printemps implanté pour la récolte 2017	LP7	1 ha =1 ha SIE
Lupin fourrager de printemps implanté pour la récolte 2018	LP8	1 ha =1 ha SIE
Autre lupin fourrager de printemps	LFP	1 ha =1 ha SIE
Luzerne déshydratée	LUD	1 ha =1 ha SIE
Luzerne implantée pour la récolte 2016	LU6	1 ha =1 ha SIE
Luzerne implantée pour la récolte 2017	LU7	1 ha =1 ha SIE
Luzerne implantée pour la récolte 2018	LU8	1 ha =1 ha SIE
Autre luzerne	LUZ	1 ha =1 ha SIE
Méteilot déshydraté	MED	1 ha =1 ha SIE
Méteilot implanté pour la récolte 2016	ME6	1 ha =1 ha SIE
Méteilot implanté pour la récolte 2017	ME7	1 ha =1 ha SIE
Méteilot implanté pour la récolte 2018	ME8	1 ha =1 ha SIE
Autre méteilot	MEL	1 ha =1 ha SIE
Minette implantée pour la récolte 2017	MI7	1 ha =1 ha SIE
Minette implantée pour la récolte 2018	MI8	1 ha =1 ha SIE
Autre minette	MIN	1 ha =1 ha SIE
Pois d'hiver	PHI	1 ha =1 ha SIE
Pois fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2016	PH6	1 ha =1 ha SIE
Pois fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2017	PH7	1 ha =1 ha SIE
Pois fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2018	PH8	1 ha =1 ha SIE
Autre pois fourrager d'hiver	PFH	1 ha =1 ha SIE
Pois de printemps	PPR	1 ha =1 ha SIE
Pois fourrager de printemps implanté pour la récolte 2016	PP6	1 ha =1 ha SIE
Pois fourrager de printemps implanté pour la récolte 2017	PP7	1 ha =1 ha SIE
Pois fourrager de printemps implanté pour la récolte 2018	PP8	1 ha =1 ha SIE
Autre pois fourrager de printemps	PFP	1 ha =1 ha SIE
Sainfoin déshydraté	SAD	1 ha =1 ha SIE
Sainfoin implanté pour la récolte 2016	SA6	1 ha =1 ha SIE
Sainfoin implanté pour la récolte 2017	SA7	1 ha =1 ha SIE
Sainfoin implanté pour la récolte 2018	SA8	1 ha =1 ha SIE
Autre sainfoin	SAI	1 ha =1 ha SIE
Serradelle déshydratée	SED	1 ha =1 ha SIE
Serradelle implantée pour la récolte 2016	SE6	1 ha =1 ha SIE
Serradelle implantée pour la récolte 2017	SE7	1 ha =1 ha SIE
Serradelle implantée pour la récolte 2018	SE8	1 ha =1 ha SIE
Autre serradelle	SER	1 ha =1 ha SIE
Trèfle déshydraté	TRD	1 ha =1 ha SIE
Trèfle implanté pour la récolte 2016	TR6	1 ha =1 ha SIE
Trèfle implanté pour la récolte 2017	TR7	1 ha =1 ha SIE

Trèfle implanté pour la récolte 2018	TR8	1 ha = 1 ha SIE
Autre trèfle	TRE	1 ha = 1 ha SIE
Vesce déshydratée	VED	1 ha = 1 ha SIE
Vesce implantée pour la récolte 2016	VE6	1 ha = 1 ha SIE
Vesce implantée pour la récolte 2017	VE7	1 ha = 1 ha SIE
Vesce implantée pour la récolte 2018	VE8	1 ha = 1 ha SIE
Autre vesce	VES	1 ha = 1 ha SIE
Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2016 (entre elles)	ML6	1 ha = 1 ha SIE
Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2016 (entre elles)	ML7	1 ha = 1 ha SIE
Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2018 (entre elles)	ML8	1 ha = 1 ha SIE
Mélange de légumineuses déshydratées (entre elles)[uniquement composé de : luzerne, trèfle, sainfoin, mélilot, jarosse, serradelle et vesce]	MLD	1 ha = 1 ha SIE
Autre mélange de plantes fixant l'azote	MPA	1 ha = 1 ha SIE
Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes au semis implantées pour la récolte 2016 et de céréales [nouveau 2018]	MC6	1 ha = 1 ha SIE
Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes implantées pour la récolte 2017 et de céréales et/ou d'oléagineux [nouveau 2018]	MC7	1 ha = 1 ha SIE
Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes implantées pour la récolte 2018 et de céréales et/ou d'oléagineux [nouveau 2018]	MC8	1 ha = 1 ha SIE
Mélange de protéagineux prépondérants (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales [nouveau 2018]	MPC	1 ha = 1 ha SIE
Mélange de protéagineux prépondérants (pois et/ou lupin et/ou féverole) [nouveau 2018]	MPP	1 ha = 1 ha SIE
Mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins [nouveau 2018]	MLG	1 ha = 1 ha SIE

SNA-surfaces non agricoles valorisées en **SIE-surfaces d'intérêt écologique** pour la **campagne 2018**

Nature de la surface	Type de SNA	Informations à préciser	Equivalence SIE
Fossé SIE	Fossé non maçonné	-Largeur au regard de l'îlot traversé -Longueur à retenir pour le calcul de la surface SIE	1000 ml = 1 ha SIE
Mare SIE	Mare non maçonnée	////////////////////////////////////	1 are = 1,5 are SIE
Haie SIE	Haie	-Largeur au regard de l'îlot traversé -Longueur à retenir pour le calcul de la surface SIE	1000 ml = 1 ha SIE
Arbres alignés SIE	Alignement d'arbres	-Nombre d'arbres au regard de chaque parcelle traversée -Longueur à retenir pour le calcul de la surface SIE	1000 ml = 1 ha SIE
Arbre isolé SIE	Arbre	////////////////////////////////////	1000 arbres = 3 ha SIE
Bosquet SIE	Bosquet	////////////////////////////////////	1 are = 1,5 are SIE
Mur traditionnel en pierre SIE	Mur	Cocher la case « Mur traditionnel en pierre répondant aux critères SIE » -Longueur à retenir pour le calcul de la surface SIE	1000 ml = 0,1 ha SIE

Taillis à courte rotation (TCR) : Précisions des essences forestières afin d'être comptabilisées en SIE « taillis à courte rotation » pour la campagne 2018

Code culture	Libellé de la précision	Nom latin de l'essence forestière	Code de la précision	Valorisation SIE
TCR-Taillis à courte rotation	Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa Gaertn.</i>	001	Oui, valorisable en SIE
	Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula Roth.</i>	002	Oui, valorisable en SIE
	Charme	<i>Carpinus betulus L.</i>	003	Oui, valorisable en SIE
	Châtaignier	<i>Castanea sativa Mill.</i>	004	Oui, valorisable en SIE
	Erable sycomore	<i>Acer pseudodistances L.</i>	005	Oui, valorisable en SIE
	Espèce du genre Peuplier*	<i>Populus sp.</i>	006	Oui, valorisable en SIE
	Espèce du genre Saule	<i>Salix ssp</i>	007	Oui, valorisable en SIE
	Eucalyptus		008	NON, pas de SIE
	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	009	Oui, valorisable en SIE
	Merisier	<i>Prunus avium L.</i>	010	Oui, valorisable en SIE
	Robinier faux-acacia		011	NON, pas de SIE
	Autre		012	NON, pas de SIE

*Remarque : Une peupleraie (arbres conduits en futaie) n'est pas un TCR ; une futaie compte moins de 200 tiges à l'ha ce qui n'est généralement pas le cas d'un TCR.

Surfaces boisées (SBO) : précision du type de boisement

Code culture	Libellé de la précision	Code de la précision	Valorisation en SIE
SBO-Surface boisée sur une ancienne terre agricole*	Boisement (non aidé)**	001	NON, pas de SIE
	Boisement aidé au titre du RDR**	002	Oui, valorisable en SIE
	Boisement d'une prairie permanente réalisé après le 15 mai 2012	003	NON, pas de SIE
	Boisement d'une prairie permanente réalisé après le 15 mai 2012 et aidé au titre du RDR	004	Oui, valorisable en SIE

*Sont considérées comme SIE les surfaces boisées qui bénéficient d'aides au boisement des terres agricoles conformément à l'article 31 du règlement (CE) n°1257/1999, à l'article 43 du règlement (CE) n°1698/2005, ou à l'article 22 du règlement (UE) n°1305/2013 (sous-mesure 8.1 aide au boisement et à la création de surfaces boisées) constituent une SIE.

**Boisement d'une ancienne surface agricole qui n'est pas une prairie permanente.

Surfaces de cultures dérochées ou à couverture végétale : Précisions d'au moins deux espèces de la liste suivante qui composent le mélange afin d'être comptabilisées en SIE « dérochées »

Famille de plantes	Espèce-Libellé de la culture	Codes cultures
Boraginacées		
	Bourrache	DBR
Hydrophyllacées		
	Phacélie	DPH
Linacées		
	Lin	DLN
Astéracées		
	Nyger	DNG
	Tournesol	DTN
Polygonacées		
	Sarrasin	DSR
Brassicacées		
	Cameline	DCM
	Chou fourrager	DCF
	Colza	DCZ
	Cresson alénois	DCR
	Moutarde	DMD
	Navet	DNV
	Navette	DNT
	Radis (fourrager, chinois)	DRD
	Roquette	DRQ
Fabacées		
	Fenugrec	DFN
	Fèveroles	DFV
	Gesses cultivées	DGS
	Lentilles	DLL
	Lotier corniculé	DLT
	Lupin (blanc, bleu, jaune)	DLP
	Luzerne cultivée	DLZ
	Méteilots	DMT
	Minette	DMN
	Pois	DPS
	Pois chiche	DPC
	Sainfoin	DSN
	Serradelle	DSD
	Soja	DSJ
	Trèfle	DTR
Graminées		
	Avoine	DVN
	Brôme	DBM
	Dactyle	DDC
	Fétuque	DFT
	Fléole	DFL
	Millet jaune, perlé	DML
	Moha	DMH
	Pâturin commun	DPT
	Ray-grass	DRG
	Seigle	DSG
	Sorgho fourrager	DSF
	X-Festulolium	DXF

Certification maïs : espèces pures ou en mélange entre elles en couverture hivernale

Espèces	Campagne 2015	Campagne 2016 et suivantes
Avoines	Autorisées	Autorisées
Blés		
Dactyles		
Fétuques		
Fléole		
Orges		
Pâturins		
Ray-grass		
Seigles		
Triticale		
X-Festulolium		
Phacélie		
Lins		
Navette		
Féveroles		
Fenugrec		
Gesses cultivées		
Lentilles		
Lotier corniculé		
Lupins		
Luzerne cultivée		
Minette		
Méteilots		
Pois		
Pois chiche		
Sainfoin		
Serradelle		
Trèfle		
Vesce		
Brôme	Non autorisées	
Millet jaune ou perlé		
Mohas		
Sorgho fourrager		
Sarrasin		
Cameline		
Chou fourrager		
Colzas		
Cresson alénois		
Moutardes		
Navet		
Radis (fourrager, chinois)		
Roquette		

Jachères de plantes mellifères SIE pour la campagne PAC 2018, au moins 5 espèces de la liste :

Nom	Genre / espèce
Achillée	<i>Achillea millefolium</i>
Agastache fenouil, Hysope anisée	<i>Agastache foeniculum</i>
Aneth	<i>Anethum graveolens</i>
Bleuet des moissons	<i>Cynus segetum</i>
Bourrache officinale	<i>Borago officinalis</i>
Campanules	<i>Campanula spp.</i>
Carotte	<i>Daucus carota</i>
Centauree de Timbal	<i>Centaurea jacea</i>
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i>
Consoude des marais	<i>Symphytum officinale</i>
Coréopsis	<i>Coreopsis spp.</i>
Fenouil commun	<i>Foeniculum vulgare</i>
Féverole, Fève	<i>Vicia faba</i>
Gesse	<i>Lathyrus sativus</i>
Knautie, Scabieuse	<i>Knautia spp.</i>
Lin vivace	<i>Linum perenne</i>
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>
Luzerne	<i>Medicago sativa</i>
Luzerne lupuline, Minette	<i>Medicago lupulina</i>
Mauve sauvage, Grande mauve	<i>Malva sylvestris</i>
Méililots	<i>Trigonella spp.</i>
Nigelle de Damas	<i>Nigella damascena</i>
Onagre commun	<i>Oethera biennis</i>
Origan commun	<i>Origanum vulgare</i>
Pavot, coquelicot	<i>Papaver spp.</i>
Phacélie à feuilles de Tanaisie	<i>Phacelia tanacetifolia</i>
Pulmonaire officinale	<i>Pulmonaria of ficinalis</i>
Sainfoin, Esparcette	<i>Onobrychis viciifolia</i>
Sarrasin	<i>Fagopyrum esculentum</i>
Sauges	<i>Salvia spp.</i>
Scabieuses	<i>Scabiosa spp.</i>
Souci	<i>Calendula officinalis</i>
Trèfle d'Alexandrie	<i>Trifolium alexandrinum</i>
Trèfle hybride	<i>Trifolium hybridum</i>
Trèfle incarnat	<i>Trifolium incarnatum</i>
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>
Trèfle renversé, Trèfle de Perse	<i>Trifolium resupinatum</i>
Trèfle violet, trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>
Valérianes	<i>Valeriana spp.</i>
Vesces	<i>Vicia spp.</i>
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>

Codes cultures par nature de surface au titre du paiement vert, notamment utile pour :

- 1) le calcul des cas d'exemption aux obligations du verdissement
- 2) le calcul de la diversité d'assolement

Nature de la surface	Codes cultures
Surface en jachère	
Jachère de 5 ans ou moins	J5M
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme SIE	J6S
Surface en prairies ou pâturages permanents (catégorie PP)	
Jachère de 6 ans ou plus [<i>non déclarée en SIE</i>]	J6P
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	PRL
Prairie permanente -herbe (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	PPH
Surface pastorale – herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes	SPH
Surface pastorale – ressources fourragères ligneuses prédominantes	SPL
Bois pâturé (prairie herbacée sous couvert d'arbres)	BOP
Châtaigneraie entretenue par des porcins ou des petits ruminants	CAE
Chênaie entretenue par des porcins ou des petits ruminants	CEE
Roselière	ROS
Surface destinée à la production d'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées	
Bourrache de 5 ans ou moins	BRH
Brôme de 5 ans ou moins	BRO
Cresson alénois de 5 ans ou moins	CRA
Dactyle de 5 ans ou moins	DTY
Fétuque de 5 ans ou moins	FET
Fléole de 5 ans ou moins	FLO
Paturin de 5 ans ou moins	PAT
Phacélie de 5 ans ou moins	PCL
Ray-grass de 5 ans ou moins	RGA
X-Festulolium de 5 ans ou moins	XFE
Autre graminée fourragère pure de 5 ans ou moins	GFP
Mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins	MLG
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	PTR
Légumineuses	
Arachide	ARA
Cornille	CRN
Dolique	DOL
Fenugrec	FNU
Fève [nouveau 2018]	FEV
Gesse	GES
Haricot / Flageolet [nouveau 2018]	HAR
Lentille cultivée (non fourragère)	LEC
Lentille fourragère [nouveau 2018]	LEF
Pois (petits pois, pois cassés, pois gourmands) [nouveau 2018]	PPO
Pois chiche	PCH
Féverole [nouveau 2018]	FVL
Féverole fourragère implantée pour la récolte 2016	FF6
Féverole fourragère implantée pour la récolte 2017	FF7

Féverole fourragère implantée pour la récolte 2018	FF8
Autre féverole fourragère	FFO
Jarosse déshydratée	JOD
Jarosse implantée pour la récolte 2016	JO6
Jarosse implantée pour la récolte 2017	JO7
Jarosse implantée pour la récolte 2018	JO8
Autre jarosse	JOS
Lotier implanté pour la récolte 2017	LO7
Lotier implanté pour la récolte 2018	LO8
Autre lotier	LOT
Lupin doux d'hiver [nouveau 2018]	LDH
Lupin fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2016	LH6
Lupin fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2017	LH7
Lupin fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2018	LH8
Autre lupin fourrager d'hiver	LFH
Lupin doux de printemps [nouveau 2018]	LDP
Lupin fourrager de printemps implanté pour la récolte 2016	LP6
Lupin fourrager de printemps implanté pour la récolte 2017	LP7
Lupin fourrager de printemps implanté pour la récolte 2018	LP8
Autre lupin fourrager de printemps	LFP
Luzerne déshydratée	LUD
Luzerne implantée pour la récolte 2016	LU6
Luzerne implantée pour la récolte 2017	LU7
Luzerne implantée pour la récolte 2018	LU8
Autre luzerne	LUZ
Méililot déshydraté	MED
Méililot implanté pour la récolte 2016	ME6
Méililot implanté pour la récolte 2017	ME7
Méililot implanté pour la récolte 2018	ME8
Autre méililot	MEL
Minette implantée pour la récolte 2017	MI7
Minette implantée pour la récolte 2018	MI8
Autre minette	MIN
Pois d'hiver [nouveau 2018]	PHI
Pois fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2016	PH6
Pois fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2017	PH7
Pois fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2018	PH8
Autre pois fourrager d'hiver	PFH
Pois de printemps [nouveau 2018]	PPR
Pois fourrager de printemps implanté pour la récolte 2016	PP6
Pois fourrager de printemps implanté pour la récolte 2017	PP7
Pois fourrager de printemps implanté pour la récolte 2018	PP8
Autre pois fourrager de printemps	PFP
Sainfoin déshydraté	SAD
Sainfoin implanté pour la récolte 2016	SA6
Sainfoin implanté pour la récolte 2017	SA7
Sainfoin implanté pour la récolte 2018	SA8
Autre sainfoin	SAI
Serradelle déshydratée	SED

Serradelle implantée pour la récolte 2016	SE6
Serradelle implantée pour la récolte 2017	SE7
Serradelle implantée pour la récolte 2018	SE8
Autre serradelle	SER
Trèfle déshydraté	TRD
Trèfle implanté pour la récolte 2016	TR6
Trèfle implanté pour la récolte 2017	TR7
Trèfle implanté pour la récolte 2018	TR8
Autre trèfle	TRE
Vesce déshydratée	VED
Vesce implantée pour la récolte 2016	VE6
Vesce implantée pour la récolte 2017	VE7
Vesce implantée pour la récolte 2018	VE8
Autre vesce	VES
Autre protéagineux d'un autre genre [nouveau 2018]	PAG
Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2016 (entre elles) **	ML6
Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2016 (entre elles) **	ML7
Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2018 (entre elles) **	ML8
Mélange de légumineuses déshydratées (entre elles)[uniquement composé de : luzerne, trèfle, sainfoin, mélilot, jarosse, serradelle et vesce]	MLD
Mélange de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) [nouveau 2018]	MPP